

Le PMAE s'inscrit dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale de transition écologique et énergétique 2015-2020.

L'année 2015 a été marquée par de grosses opérations immobilières qui réduisent ou sont appelées à réduire l'empreinte carbone du ministère :

- Le regroupement des services de l'administration centrale du ministère de la Justice répartis sur 8 sites parisiens sur deux sites seulement, l'hôtel historique place Vendôme et le parc du Millénaire (immeuble Olympe de Gouges situé dans le 19^{ème} arrondissement).

L'immeuble Olympe de Gouges se veut exemplaire, étant certifié aux normes HQE, BREEAM Excellent et BBC Effinergie.

- L'avancée des travaux du futur palais de justice qui regroupera sur le site des Batignolles plus de 25 sites parisiens. Moins de 14 mois après l'installation de la première des douzes grues fin 2014, la tour de 38 étages, qui sera une référence en matière de développement durable, a atteint, dans sa partie gros oeuvre, son sommet de près de 160 mètres.

2015 a aussi été caractérisée par le renforcement de l'intégration de la notion de développement durable dans l'accompagnement des publics pris en charge (mineurs, personnes placées sous main de justice). Le projet structurant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) "PJJ promotrice de santé", conduit en lien étroit avec le ministère de la Santé, articule une démarche autour du concept de "santé bien-être" et d'éducation à la santé auprès des mineurs.

Les directions dites "législatives" du ministère ont poursuivi leur action en matière de droit de l'environnement. La direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) a porté des politiques pénales nationales sur ce sujet en publiant une circulaire le 21 avril 2015 relative aux orientations en matière d'atteintes à l'environnement. Tout comme la DACG, la direction des affaires civiles et du sceau (DACS) est impliquée dans l'élaboration des législations sur la biodiversité.

Le bilan 2015 reprendra les cinq axes stratégiques du PMAE, il comportera des indicateurs chiffrés (l'année 2015 sera le "point zéro" du PMAE 2015-2020), indicateurs interministériels ou ministériels qui seront mis en regard des objectifs fixés par le PMAE :

*Transformer le patrimoine immobilier pour économiser l'énergie

*Développer la mobilité durable

*Lutter contre le gaspillage et limiter les déchets

*Préserver la biodiversité

*S'inscrire dans la responsabilité sociale et environnementale

Transformer le patrimoine immobilier pour économiser l'énergie

Le ministère de la Justice occupe un patrimoine immobilier spécifique (6 millions de m² sur 1934 sites) qui se caractérise par son extrême diversité (locaux en propriété, mis à disposition par les départements ou communes, copropriété, location...). Les actions de cet axe se déclinent autour de trois cibles correspondant à la connaissance de la consommation énergétique du patrimoine, les opérations d'investissement conduites par les services du ministère et les conditions d'exploitation et de maintenance.

Connaître la consommation énergétique sur le patrimoine existant :

En préalable, il est rappelé que la loi de transition énergétique pour la croissance verte a comme objectif une réduction de la consommation énergétique finale de 20% en 2030 par rapport à la référence 2012.

Dans l'attente de l'outil interministériel de suivi des fluides (OSF) piloté par la direction des achats de l'Etat (DEA), le ministère a accès aux données du Suivi Internet des Consommations (SIC) auprès d'EDF et de GRDF.

Consommation d'énergie 2015 du ministère : 482 914 670 kwh d'énergie finale.

Soit une consommation annuelle moyenne d'énergie par m² (6 085 241 m²) de 79,35 kwh

Cette donnée porte exclusivement sur l'électricité et le gaz. Les éléments concernant le chauffage urbain et le fioul ne sont pas agrégés au niveau national compte tenu de la gestion de ces énergies au niveau local et de la multiplicité des fournisseurs. Ils sont par ailleurs résiduels par rapport à l'électricité et au gaz.

Ce ratio est encourageant, la loi n° 2009-967 du 3/8/2009 dite Grenelle 1 fixait un objectif de 50kWh/m²/an sur le seul bati neuf, le patrimoine du ministère allant, quant à lui, du palais de justice médiéval aux bâtiments les plus récents.

Consommation électricité 2015 du ministère : 210 283 706 kwh d'énergie finale.

Cette consommation prend en compte 1896 contrats concernant les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Consommation gaz 2015 du ministère : 272 630 964 kwh d'énergie finale

Cette consommation prend en compte 786 contrats.

Ces éléments donnent une vision globale de la consommation 2015 du ministère sans faire de distinction selon le statut juridique des sites (location, propriété ou mise à disposition) ou selon leur utilisation (activités opérationnelles, bâtiments recevant du public ou bâtiments purement tertiaires).

Ainsi cette consommation ne concerne t'elle pas uniquement les 78 941 agents du ministère mais aussi les 77 291 personnes écrouées (chiffres au 1^{er} janvier 2015), de nombreuses personnes prises en charge par le milieu ouvert et de nombreux mineurs

relevant de la protection judiciaire de la jeunesse. A cela s'ajoutent, entre autres, les auxiliaires de justice et les publics des palais de justice.

Afin de disposer d'un indicateur portant sur la consommation d'énergie de bâtiments occupés exclusivement par des services administratifs, il sera suivi un indicateur propre aux sites de l'administration centrale.

Consommation énergie 2015 de l'administration centrale : 19 870 981 kwh

Electricité:	14 429 632
Chauffage Climatisation:	4 381 973
Fuel:	1 059 376

Il n'y a pas de gaz sur ces sites.

Soit une consommation annuelle moyenne d'énergie par m ² (103 490 m ²) de 192 kwh
--

Ces données concernent principalement l'électricité de 26 sites Elles incluent également la consommation de chauffage urbain de 7 sites (Vendôme, Rue du Renard, Cévennes, site du Casier judiciaire national à Nantes, bâtiment Olympe de Gouges, plate-forme interrégionale -PFI- de Nancy et de Dijon) et la consommation de fuel du Casier judiciaire national. Les bâtiments les plus anciens sont 18^{ème} (hôtel de Bourvallais) et art déco (rue du Renard), le plus récent est de 2015 (Site Olympe de Gouges).

Les prochains chiffres du bilan 2016 marqueront certainement une diminution lorsque les effets du regroupement de 8 sites d'administration centrale fin 2015 sur les 2 sites de Vendôme et Olympe de Gouges se feront sentir.

L'étude de ces données permet d'orienter et d'adapter les actions à mener sur les bâtiments les plus consommateurs.

Investir dans les immeubles pour réduire les consommations d'énergie :

Les constructions neuves ou de réhabilitations lourdes conduites par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) et l'Etablissement public du palais de Justice de Paris (EPPJP) intègrent des cibles de développement durable en particulier celles permettant de réduire l'empreinte carbone. Outre le site du Millénaire évoqué en introduction ainsi que les travaux du nouveau palais de justice de Paris, des livraisons ont eu lieu en 2015 sous l'égide de l'APIJ.

Les palais de justice de Caen et de Foix ont été livrés en juillet 2015 présentant des indicateurs de performance nettement améliorés par rapport aux exigences réglementaires (entre 30 et 40% de gain).

L'intégration des énergies renouvelables dans les réalisations de l'APIJ a été un axe particulièrement important de 2015 comme le montrent la construction d'une chaufferie à bois dans le centre pénitentiaire de Riom livré en octobre 2015, ou le recours à une pompe à chaleur géothermique pour le chauffage du palais de justice de Caen, ou encore la ferme photovoltaïque du centre de détention de Le Port à la Réunion et d'une manière générale l'utilisation du photovoltaïque (Bâtiment Olympe de Gouges, Nouveau Palais de

justice de Paris-Batignolles,...).

Concernant plus spécifiquement les opérations sur les bâtiments existants, la Chancellerie s'est inscrite dans la démarche de recours aux certificats d'économies d'énergie (CEE) afin d'aider au financement d'opérations plus performantes sur le plan énergétique.

Une convention de partenariat a été signée le 7 mai 2015 dans ce cadre CEE pour le patrimoine de la direction des services judiciaires (DSJ), elle porte sur 41 sites, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a renouvelé le 6 janvier 2014 pour une durée de trois ans une convention avec l'opérateur Certinergy, elle concerne 15 sites et a déjà rapporté un montant de primes de 838 674€. La DPJJ a déposé des dossiers pour 3 sites.

Améliorer l'exploitation-maintenance des bâtiments :

L'exploitation-maintenance permet de réaliser d'importantes économies d'énergies.

Le programme de formation des acteurs à l'exploitation-maintenance des bâtiments a été étendu fin 2015 à l'ensemble des personnels des services judiciaires dans le but de généraliser les bonnes pratiques.

L'APIJ a de même sensibilisé les acteurs par un séminaire sur la transition énergétique fin janvier 2015 permettant de présenter les grandes lignes du projet qui deviendra la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, les consommations d'énergie du ministère, l'actualité relative à l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'énergie, ainsi que des aides méthodologiques, et des retours d'expérience (entre autres l'expérimentation interministérielle sur le Contrat de Performance Energétique en Rhône-Alpes sur le périmètre des équipements de chauffage-ventilation-climatisation et éclairage du palais de justice de Villefranche-sur-Saône avec un objectif de réduction des consommations).

L'APIJ a également, concernant plus spécifiquement les équipements de production d'énergie à partir de sources renouvelables, organisée en septembre 2015 une formation pour présenter les différentes techniques faisant référence dans le domaine.

Développer la mobilité durable

La principale source d'émission des gaz à effet de serre (GES) est constituée par les déplacements.

Le bilan des actions menées en 2015 est le suivant :

Favoriser la visioconférence :

Equipements de visioconférence (ou nombre de salles/bureaux équipés) : 1355 DSJ : 872, DAP : 299, DPJJ : 60, Administration centrale : 124

Il est précisé que la visioconférence s'utilise, outre le cadre classique du fonctionnement des services, pour l'activité juridictionnelle afin de réduire les extractions judiciaires pour comparaître devant le juge et éviter les déplacements de témoins ou d'experts dans des cas précis.

En 2012, le nombre des équipements étaient de 1104.

Former les agents à l'éco-conduite :

22 agents ont été formés à l'éco-conduite dans le cadre de deux sessions de formation en présentiel. 135 agents ont suivi le module de 2h30 d'éco-conduite en formation e-learning.

Sensibilisation au transport éco-responsable et "partagé" :

Des actions de communication ont été réalisées auprès des agents pour la promotion du vélo (formation "vélo en ville" au Casier judiciaire national en lien avec Nantes Métropole), du vélo électrique (lot du jeu de la semaine européenne du développement durable 2015, promotion dans les juridictions du vélo électrique et au Casier judiciaire national en tant que navettes entre les sites) et des navettes fluviales électriques avec panneaux photovoltaïques (liaison entre le site Olympe de Gouges et le métro ligne 7).

Renforcer la gestion du parc automobile en réformant les véhicules ayant 7 ans ou plus d'ancienneté et/ou plus de 120 000 km et en acquérant des véhicules propres :

355 véhicules ont été réformés en 2015 (le quart des 4200 véhicules du parc avait en mai 2015 7 ans ou plus d'ancienneté et/ou plus de 120 000 km).

Il était envisagé dans le cadre du PMAE un renouvellement progressif par l'achat annuel de 437 véhicules.

En dépit des contraintes budgétaires, il a été opté pour un renouvellement accéléré en 2015 de 600 véhicules.

480 véhicules propres ont été acquis en 2015 sur les 600 véhicules du renouvellement dont 121 véhicules hybrides ou électriques.

Ce taux de 80% de véhicules propres anticipe l'obligation de la circulaire du Premier ministre du 16 février 2015 fixant à 50% au minimum le recours aux véhicules propres dans les achats annuels de véhicules à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les autres véhicules (avec un taux de rejet supérieur à 120g de CO₂/km en essence) sont des achats liés à des impératifs opérationnels et de sécurité, conformément aux dérogations prévues par la réglementation.

Lutter contre les gaspillages et limiter les déchets

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte incite à l'amélioration de la gestion de l'eau. La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'utilisation excessive du papier sont également des priorités.

Optimiser les consommations d'eau :

Afin de disposer d'un indicateur portant sur la consommation d'eau de bâtiments occupés exclusivement par des services administratifs (ce qui exclut ceux liés aux activités opérationnelles du ministère qui ont, entre autres des fonctions d'hébergement -Centres éducatifs fermés, Centres de détention par exemple- ou qui accueillent du public comme les palais de justice), il est donné un indicateur portant sur les sites de l'administration centrale.

Consommation eau 2015 de l'administration centrale : 106 177 m ³

Ces données concernent 5 sites (Place Vendôme, rue du Renard, Casier judiciaire national de Nantes, immeuble Olympe de Gouges et la plate-forme interrégionale de Bordeaux) sur 26, soit 52 003 m². La consommation en eau des autres sites étant intégrée dans les charges locatives ou de copropriété, n'a pu être suivie.

Réduction de la consommation papier :

La dématérialisation des procédures judiciaires civiles ou pénales (Portalis, Cassiopée, convocation par mail et sms, diminution des lettres recommandées), la préfiguration des copieurs en recto-verso, la réduction des imprimantes individuelles (regroupement de l'administration centrale sur deux sites avec suppression des imprimantes individuelles et mise en oeuvre du marché subséquent du 27 décembre 2013 associé à l'accord-cadre SOLIMP II de la direction des achats de l'Etat pour la location de photocopieurs et l'achat d'imprimantes qui privilégie les équipements en réseau) et la sensibilisation des agents doivent permettre une réduction des quantités de ramettes de papier consommées.

Le papier couleur (Marché Lyreco) est de moins en moins utilisé.

Le papier blanc A4 et A3 proposé pour les impressions du ministère est exclusivement issu du marché interministériel UGAP et concerne de ce fait du papier issu de forêts gérées durablement.

700 000 ramettes (essentiellement de feuilles A4 de 75g) ont été consommées en 2015 pour 800 000 en 2014.

La réduction du papier s'observe également dans le marché de codes et ouvrages juridiques du ministère qui privilégie les accès en ligne pour Dalloz et Lexis-Nexis (marché public "Appel du livre" du 18 novembre 2015).

Néanmoins, le papier est encore un élément important de ce ministère, en particulier dans les services judiciaires.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Le 3 février 2015 un prix a été remis par le ministre de l'agriculture à trois établissements pénitentiaires dans le cadre du nouveau programme national pour l'alimentation (Poissy, Strasbourg et la maison d'arrêt pour femmes de Marseille).

Grâce à ce prix l'établissement de Poissy a ouvert une boulangerie qui permet des économies substantielles et la formation de personnes détenues.

La maison d'arrêt de Strasbourg a également reçu le 27 mai 2015 à Budapest, le trophée de la semaine européenne de réduction des déchets.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets sont intégrés aux programmes d'éducation des publics pris en charge (inauguration le 3 juin 2015 par la mairie de Paris du premier pavillon de compostage de quartier installé dans un square du 13^{ème} arrondissement et réalisé par des personnes détenues dans un atelier RIEP de la maison centrale de St Maur. Au centre de détention d'Oermingen, un composteur a été fabriqué par les détenus avec des sommiers recyclés).

La restauration administrative repose sur près de 400 établissements qui sont soit privés ou inter-entreprises, soit administratifs mais gérés par un autre ministère, soit inter-administratifs sous l'égide de la DGAFP. Seuls 55 restaurants administratifs sont gérés par la Chancellerie auxquels s'ajoutent 70 mess pénitentiaires pour les personnels DAP.

82 de ces 125 restaurants administratifs réalisent le tri des bio-déchets.
--

Le renouvellement des prochains marchés, contrats ou conventions poursuivra l'intégration des clauses concernant le tri des bio-déchets.

Le marché de gestion déléguée 2015 de l'administration pénitentiaire prescrit le retraitement des bio déchets conformément aux seuils réglementaires pour la restauration des personnels détenus.

Préserver la biodiversité

Les consignes de restauration privilégiant les circuits courts, les produits bio, interdisant l'huile de palme et demandant la mise en place de systèmes de production vertueux issus de l'agriculture raisonnée sont désormais insérées sous forme de clauses dans les nouveaux marchés, conventions ou contrats.

La biodiversité est également une donnée importante des sites du ministère disposant d'espaces verts (177 sites dont les espaces verts sont entretenus par le ministère).

102 de ces sites sont gérés de manière éco-responsable.

102 sites à espaces verts gérés éco-responsables / 177 sites à espaces verts soit 57,60%
--

L'éco-pâturage est fréquent (palais de justice de Foix, centre pénitentiaire de Nantes avec des moutons d'Ouessant, centre de détention de Neuvic avec des brebis), tout comme les ruchers (domaine pénitentiaire de Fleury-Merogis ou centre de détention de Mauzac par exemple). 50 sites DAP utilisent les animaux (ruchers, équithérapie, chiens, bassins à poissons, lapins, poules...).

Les jardins et espaces verts sont souvent des lieux de formation ou d'agrément pour les détenus ou les mineurs placés sous main de justice (ruchers et jardins potagers entretenus par des détenus, protection de la biodiversité par les mineurs dans le cadre de stages de citoyenneté ou de mesures de réparations judiciaires...).

S'inscrire dans la responsabilité sociale et environnementale

Responsabilité sociale :

La poursuite de la démarche des classes préparatoires intégrées (CPI) en 2015 s'est caractérisée par un très bon taux de réussite.

Sur 111 places CPI offertes dans les écoles du ministère (école nationale de la magistrature, école nationale des greffes et école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse), 109 ont été pourvues

Dans l'attente du décret (paru en 2016) intégrant les CPI dans sa scolarité, l'école nationale de l'administration pénitentiaire n'a pas accueilli d'élèves en 2015.

Responsabilité environnementale :

Le ministère de la Justice participe à la protection de la biodiversité par l'amélioration et le renforcement de la lutte contre les atteintes à l'environnement. La circulaire du ministère de la Justice du 21 avril 2015 a fixé les grands principes devant guider l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement, en conformité avec les dispositions de l'article 410-1 du code pénal qui font de la préservation de l'équilibre du milieu naturel et de son environnement un intérêt fondamental de la nation.

Une première réunion des magistrats en charge du contentieux de l'environnement, à l'occasion de la COP 21 s'est déroulée le 2 décembre 2015 afin d'échanger et d'illustrer sur le thème de la mise en oeuvre de la politique pénale environnementale.

Les achats publics durables :

Le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) incite d'ici 2020 à ce que 25% des marchés comprennent au moins une clause sociale et que 30% des marchés contiennent au moins une clause environnementale.

Les marchés portant sur le patrimoine immobilier de la justice prennent en compte l'aspect environnemental.

L'insertion des clauses sociales est intégrée dans la politique achat.

7 marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT notifiés en 2015 sur 726 marchés notifiés en 2015 comprennent au moins une disposition sociale et permettent la réalisation de 3349 heures d'insertion.

Si ce chiffre peut paraître modeste, il est précisé qu'un plus grand nombre de projets ont été soumis aux facilitateurs locaux (principalement les maisons de l'emploi) mais pas validés par ces derniers.

A cela, il convient d'ajouter que dans le cadre du déménagement de l'administration centrale au Millénaire 3, le ministère a confié aux ateliers de la Direction de l'administration pénitentiaire la fabrication, la livraison et le montage de 1518 postes de travail, générant plus de 10 000 heures de travail d'insertion des détenus.

En lien avec le ministère de la justice, la direction des achats de l'Etat (DAE) a ouvert à tous les ministères la possibilité de recourir au travail des détenus pour l'acquisition de mobilier de bureaux.